

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
25 JUILLET 2006**

**01/ Adoption tarif de la restauration scolaire.**

A la majorité des voix, moins quatre abstentions, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas à 2.40 €, soit environ 2 % d'augmentation.

**02/ Carte scolaire - Définition des périmètres d'inscription scolaire.**

A l'unanimité des voix, le conseil Municipal décide d'approuver la définition des périmètres afférents à chaque groupe scolaire.

**03/ Acquisition d'une parcelle de terrain section G n° 1 447.**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'approuver l'acquisition des parcelles concernées.

**04/ Adoption du règlement intérieur de la commande publique.**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur de la commande publique.

**05/ Taxe d'urbanisme - Demande de remise de pénalités.**

Considérant l'avis favorable du comptable public, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'approuver la remise gracieuse de pénalités.

**06/ Désignation des délégués au Conseil Communautaire.  
Communauté de Communes du Pays de Fayence.**

La Commune de Montauroux est représentée au sein du Conseil communautaire par 4 Délégués Titulaires et 2 Délégués Suppléants.

Les délégués communautaires titulaires et suppléants élus par le Conseil Municipal sont les suivants :

Délégués Titulaires : - M. BOTTERO Jean-Pierre  
-M. VIZIER Philippe  
-Mme BOTTERO Raymonde  
-M. POMIER Michel

Délégués Suppléants : - M. ALFONSI Pierre-Jean  
- Mme PELISSIER Yvette.

**07/ Adoption du contrat de territoire - 2006/2007.**

L'élargissement des compétences du Département ouvre de nouvelles perspectives pour l'action publique territoriale. Le Conseil Général souhaite inscrire le Var dans une dynamique de développement durable.

A la majorité des voix, moins une abstention, le Conseil Municipal approuve le contrat de territoire 2006/2008 et autorise le Maire à signer ledit contrat.

**08/ Suppression d'une carraire - Quartier la Colle Noire.**

Dans le cadre de la réalisation du lotissement de la Colle Noire, la Commune entend supprimer la carraire.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide de supprimer ladite carraire.